



# RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : S'OPPOSER C'EST RÉSISTER !

Alors que les salaires et pensions n'évoluent pas ou très faiblement et que le pouvoir d'achat de chacun chute très fortement, un projet d'avenant à l'accord Agirc Arrco de 2019 vient d'être signé par 2 organisations syndicales minoritaires (CFDT et CFTC) et le patronat.

Ces signataires oublient délibérément que la sous-indexation de la valeur du point rogne fortement le devenir des retraites versées actuellement mais aussi les futurs droits à retraite des salariés alors même qu'ils le sont depuis 1990.

Depuis 2019, la DARES constate qu'un retraité sur deux, part avec une retraite complémentaire amputée de 5 à 10% durant 3 ans.

Près de 300 000 retraités ont liquidé, fin juin, une pension minorée et tous ceux partant en 2021 seront perdants.

**Entre 2011 et 2019 la pension moyenne des cadres a diminué de 17,9% (chiffres Agirc-Arcco).**

Il ne s'agit pas de la perte de quelques euros par mois.

Toutes les propositions alternatives de la CGT ont été ignorées au cours des négociations. On peut s'interroger sur la loyauté de ces négociations, lorsque, seules, les propositions du Medef ont été retenues.

Au vu de ce constat, l'exercice du droit d'opposition aurait dû s'imposer à notre organisation syndicale quel que soit la décision des autres organisations syndicales non signataires.

C'est pourquoi la COFICT CGT estime absolument nécessaire de se positionner plus offensivement contre ce projet dangereux, extrêmement nocif pour les salariés et retraités de notre pays.

La forte mobilisation du 5 octobre constitue une étape importante dans notre combat pour préserver nos retraites qu'elles soient de bases ou complémentaires.